



Les Amis de l'église Notre Dame de Montmorillon

La Lettre n° 24

du 21 mai 2025

Assemblée générale du 15 mai 2025 : les échanges...

Concernant les conformités ou non-conformités des micropieux.

Lors de l'entretien qu'il nous a accordé le 27 septembre 2024, Monsieur le Maire de Montmorillon nous a fait part de l'arrêt des opérations de restauration de l'église Notre Dame, résultant de problèmes relatifs à la non-conformité par rapport au cahier des charges, des travaux réalisés par l'entreprise SEFI-INTRAFOR dans le cadre de la consolidation du mur Nord de cette église Notre Dame.

Mais Monsieur le Maire a refusé de nous préciser en quoi consistait cette non-conformité.

Nous avons réussi, grâce à l'avis favorable de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, à obtenir de la mairie, la communication de l'Avant-projet définitif de mai 2023 ayant pour objet le comblement des cavités, la consolidation et l'assainissement du mur nord de la nef de l'église Notre Dame, ainsi que du Cahier des Clauses Techniques Particulières relatif à la consolidation et fondations spéciales de ce même mur.

Nous y avons trouvé la description, par BMI, des interventions à réaliser, dont la création des micropieux.

BMI est un Bureau d'Études Structures spécialisé en Monuments Historiques et Patrimoine Ancien.

Il a rédigé un document en date du 28 février 2023, qui porte sur l'étude en phase d'avant-projet du mur gouttereau Nord de la nef de l'église Notre-Dame de Montmorillon à la suite de la création d'un fontis au niveau de l'angle Nord-Ouest.

Au Chapitre V. Préconisations - 3. Description des interventions à réaliser, il préconise la création de micropieux pour reprise des descentes de charges en pied du mur gouttereau.

Ces descentes de charges ont été calculées par BMI en pieds de superstructure et majorées de 20% en l'absence de données concernant les fondations existantes.

A titre de prédimensionnement, les micropieux devaient présenter les caractéristiques suivantes :

- *Micropieux de type III*
- *Diamètre 250 mm*
- *Longueur : 20,0 m*
- *Entraxe maximal entre micropieux : 2,5 m*

- *Compte-tenu du contexte, tous les forages nécessiteront l'enregistrement des paramètres de forage. Il sera nécessaire de prévoir l'adaptation sur le terrain de longueur des micropieux, au cas par cas.*
- *A noter que certains micropieux devront nécessairement passer au travers de la cavité relevée par AGP dans le cadre de sa mission. Ces micropieux devront, donc, tous être tubés.*
- *32 micropieux au total :*
 - *25 micropieux non tubés*
 - *7 micropieux tubés*

16 micropieux seront à réaliser depuis l'intérieur de l'édifice et 16 depuis l'extérieur. Les contraintes de réalisation sont identiques à celles des forages d'injection.

Il apporte aussi les précisions suivantes :

« Nous tenons à souligner que le prédimensionnement des micropieux est donné à titre indicatif et devra être nécessairement validé et complété par le géotechnicien dans le cadre de sa mission G2PRO. »

La mission géotechnique G2 PRO est une investigation géotechnique approfondie qui vient s'ajouter à la phase préliminaire G2 Avant-Projet. Si cette dernière permet d'obtenir une première évaluation des caractéristiques du sol, la G2 PRO a pour objectif d'affiner ces données et de fournir des recommandations précises pour la conception des fondations.

Nous avons dernièrement demandé à la mairie la communication de ce document que le maire a refusé de nous transmettre *« car la ville de Montmorillon a lancé une procédure judiciaire, le dossier est chez »* son *« avocat et aucune communication n'est possible pour le moment. »*

Monsieur François JEANNEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques est le gérant du cabinet ARCHITRAV, auquel la ville de Montmorillon a confié la réalisation des travaux de consolidation et d'assainissement du mur nord de l'église Notre Dame de Montmorillon.

Dans sa réponse du 3 janvier 2025 à notre courrier en date du 21 janvier 2025, il nous a confirmé que les travaux de consolidation et d'assainissement du mur nord de l'église Notre Dame de Montmorillon étaient interrompus du fait d'un différend important à l'encontre de l'entreprise SEFI INTRAFOR pour non-conformité par rapport au cahier des charges.

Notre association a pour objet d'agir pour la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur de l'église Notre Dame de MONTMORILLON, de son mobilier et de son environnement.

L'absence de solution trouvée à ce jour, nous a amenés logiquement à envisager d'intervenir pour aider à sortir de cette situation de blocage.

Pour cela il nous est nécessaire de connaître la nature de la non-conformité des travaux réalisés, la réponse de l'entreprise qui a réalisé les travaux aux questions posées par les maîtres d'ouvrage et d'œuvre, et les conséquences de cette non-conformité sur la réalisation des confortements et la stabilité du mur nord qui repose sur les structures longrines-micropieux.

Nous avons donc demandé à Monsieur François JEANNEAU de bien vouloir nous communiquer ces éléments.

Il nous a répondu :

- qu'étant le maître d'œuvre de cette opération, il ne lui appartenait pas de nous fournir les éléments que nous demandions ;
- que la maîtrise d'ouvrage de cette opération étant la commune de Montmorillon assistée par l'AT86, elle est la seule à pouvoir nous communiquer ces documents si elle le souhaite.

Le 3 mars 2025, nous avons donc écrit à Monsieur Bernard BLANCHET, maire de Montmorillon, pour lui rappeler l'objet de notre association et lui demander de nous communiquer ces mêmes documents.

Dans sa réponse en date du 7 mars 2025, le maire de Montmorillon nous a précisé « *que la Ville de Montmorillon n'est pas compétente pour valider ou non une non-conformité sur la réalisation des confortements et la stabilité du mur nord qui repose sur les structures longrines-micropieux* ».

Il nous a aussi informé « *que dans ce dossier complexe, nous allons saisir la justice.* »

Dans notre nouveau courrier au maire en date du 11 mars 2025, nous avons pris acte de sa déclaration concernant l'incompétence de la Ville de Montmorillon pour valider ou non une non-conformité sur la réalisation des confortements et la stabilité du mur Nord de l'église Notre Dame qui repose sur les structures longrines-micropieux.

Nous y constatons aussi que, par un dépôt de plainte de la Ville, il validait néanmoins cette non-conformité.

Nous lui avons de nouveau demandé de nous communiquer les documents suivants :

- Document(s) décrivant la nature de la non-conformité des travaux réalisés, tels que communiqués par AT86 et/ou ARCHITRAV, voire autre organisme de contrôle, et les conséquences de cette non-conformité sur la réalisation des confortements et la stabilité du mur nord qui repose sur les structures longrines-micropieux.
- Réponse de l'entreprise SEFI-INTRAFOR, qui a réalisé les travaux, aux questions posées par les maîtres d'ouvrage et d'œuvre et/ou par les organismes de contrôle.

Pour associer les citoyens à la vie de la commune, l'actuelle municipalité a doté Montmorillon d'une Charte de démocratie participative.

Cette démocratie participative a des objectifs allant de la simple transmission d'informations à de vrais processus de co-élaboration.

Son premier grand principe concerne l'information des habitants. Il est ainsi rédigé :

« *Une communication transparente permet aux habitants d'être avertis de ce qui se passe dans la commune.* »

Mais, à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu communication de ces documents.

En l'absence de ces documents, nous n'avons aucun élément nous permettant de connaître la vérité sur la conformité ou non-conformité des travaux concernés, et le refus du maire de nous les communiquer nous interroge...

Les membres de notre association, les habitants rencontrés et ceux qui nous soutiennent sont inquiets devant cette situation qui prolonge la fermeture de cette église interdite au public depuis le 7 juin 2018... et nous ne pouvons pas répondre à leurs interrogations légitimes...

Nous n'avons donc aucun élément nous permettant de connaître les raisons de l'arrêt des travaux, qui pourraient amener le maire à déposer une plainte.

Les travaux de création de ces micropieux ont été réalisée en juillet 2024 !

Il résulte des échanges avec le représentant de Monsieur le Maire de Montmorillon à notre Assemblée générale, que, pour eux, le flou persiste toujours sur la conformité ou la non-conformité des micropieux :

« On est dans le flou, on espère que cela va se débloquer rapidement ».

La municipalité reste dans l'incapacité de démontrer que les micropieux, tels que créés par l'entreprise SEFI-INTRAFOR, ne permettraient pas d'assurer le confortement des fondations en garantissant la sécurité et la durabilité.

Dans ce cas, comment envisager de décider d'un dépôt de plainte sans disposer des éléments de preuves nécessaires ?

Pour permettre de sortir de ces 10 mois de flou, nous lui avons donc demandé de transmettre à Monsieur le Maire notre proposition qui consiste, compte tenu de l'incompétence déclarée des services techniques de la Mairie en ce domaine, à faire appel à un expert indépendant qui leur permettrait d'arrêter d'espérer un déblocage, pour, enfin, agir avec efficacité...

Concernant l'étude diagnostic global.

Suite à nos différentes démarches, Monsieur Frédéric DIDIER, Architecte en chef des Monuments Historiques, fera une visite de l'église Notre Dame de Montmorillon, en présence d'un représentant des services techniques de la mairie, du prêtre affectataire et de notre association, le 6 juin 2025.

Cette visite est un préalable à la fourniture d'un devis pour une étude diagnostic global de l'église Notre Dame, afin de permettre notamment la restauration de la tribune et de son orgue, et de programmer les autres interventions en fonction des priorités qu'elle définira.

Notre association s'est engagée à financer la part revenant normalement à la commune propriétaire.

patrimoine

Les Amis de Notre-Dame s'impatientent

Les membres de l'association Les Amis de Notre-Dame déplorent le manque d'information de la part de la mairie sur l'arrêt des travaux à l'église Notre-Dame.

L'église Notre-Dame à Montmorillon est fermée au public depuis juin 2018, et la perspective de sa réouverture, prévue initialement en 2024, s'éloigne de jour en jour. C'est l'amer constat qu'ont dressé les membres de l'association Les Amis de Notre-Dame au cours de leur assemblée générale qui s'est tenue au presbytère Saint-Martial, jeudi 15 mai.

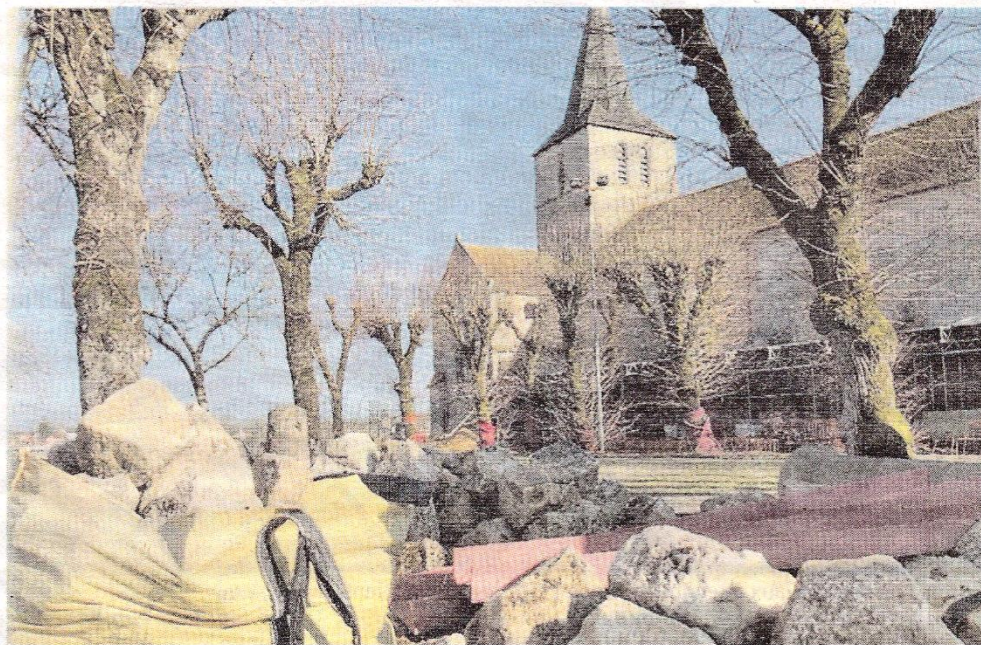
« On est dans le flou, on espère que cela va se débloquer »

En cause, l'arrêt total des travaux en raison d'une non-conformité dans la réalisation de micropieux installés pour assurer le confortement et la stabilité du mur nord de l'édifice.

« Pourquoi les travaux sont-ils au point mort, en quoi consiste cette non-conformité ? s'est interrogé Paul Genet, président de l'association, on est vraiment dans l'incertitude. »

Contactée par l'association pour avoir plus d'informations, la mairie s'est déclarée incompétente pour statuer sur la question. Et Paul Genet de pointer que le dépôt d'une plainte annoncé par la mairie semble bien indiquer que celle-ci conteste pourtant la validité des travaux déjà effectués.

« Mais le maire refuse de communiquer les documents établis par les organismes de contrôle



Les travaux à l'arrêt, la réouverture de l'église de Notre-Dame remise aux calendes grecques ?

(Photo NR-CP, Xavier Roche-Bayard)

décrivant la nature de la non-conformité, ainsi que la réponse de l'entreprise qui a réalisé les travaux », a déploré Paul Genet.

Restaurer le mobilier

Alain Maillot, représentant de la mairie présent à l'assemblée générale, est resté très évasif et n'a guère apporté de réponse.

« On est dans le flou, on espère que cela va se débloquer rapidement », a-t-il seulement indiqué. Pas de quoi rassurer Les Amis de Notre-Dame qui ont suggéré de faire appel à un expert indépendant pour faire le

point. En parallèle, l'association continue de travailler sur les projets de conservation et de restauration du mobilier de l'église, notamment de la tribune qui accueille l'orgue, pour l'instant démonté. Dans cette perspective, un diagnostic technique global de l'église va être réalisé par Frédéric Didier, architecte en chef des Monuments historiques, et à cet effet une visite va être effectuée le 6 juin prochain. « C'est une bonne nouvelle, s'est réjoui Paul Genet, cela va permettre de programmer des travaux de restauration dans la durée et de défi-

nir des priorités. » Les Amis de Notre-Dame vont prendre à leur charge les 20 % du coût de cette étude qui incombait à la Ville, propriétaire de l'édifice. Mais ces futurs travaux financés par Les Amis de Notre-Dame sont conditionnés par la réouverture de l'édifice.

Une nouvelle demande va être formulée auprès du nouvel évêque de Poitiers pour transférer provisoirement la statue de la Vierge, actuellement au presbytère, à l'église Saint-Martial.

Cor. : Patrick Cuzol